

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>8</b> Présents : <b>7</b> Votants : <b>8</b>	<b>L'AN DEUX MIL QUINZE Le LUNDI 29 JUIN à 20 H 30</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Village en séance publique sous la présidence de : <b>M. Jean-Pierre DECROIX, Maire</b>
Date de convocation : <b>24/6/2015</b>  Date d'affichage : <b>6/7/2015</b>	<b>Étaient présents : M. DECROIX M. LOMMIS Mmes SADO COURTAIS et LASKRI MM. BELEY et LEBAR</b> <b>Absents excusés : M. JOUIN pouvoir à M. DECROIX</b>
	Secrétaire de séance : Mme SADO

La séance est ouverte à 20 h 31.

### **SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES PRÉSENTÉ PAR CŒUR D'YVELINES**

M. le Maire rappelle que Cœur d'Yvelines souhaite mutualiser les services de ses communes membres. Il lit la délibération proposée en ce sens par Cœur d'Yvelines, qui demande aux Conseils municipaux d'approuver le schéma de mutualisation proposé.

M. Lebar, rejoint par M. Beley, demande quel est ce schéma.

Après discussion et relecture des documents fournis par Cœur d'Yvelines, il s'avère que la communauté de communes ne propose pour l'instant qu'un processus d'élaboration de ce schéma de mutualisation.

M. Lebar ne souhaite donc pas approuver un schéma de mutualisation qui n'existe pas encore.

M. Beley ajoute qu'il ne faudrait pas que cela engage la commune sur le futur schéma.

Il est donc décidé de modifier la délibération proposée par Cœur d'Yvelines afin de n'approuver que ce processus d'élaboration. Il est également approuvé l'ajout de la mention du souhait de la commune de garder tout pouvoir en ce qui concerne la gestion de son personnel.

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-4-1 et L52-11-39-1 ;**

**Vu la délibération n° 15-009 du Conseil communautaire de Cœur d'Yvelines en date du 18/3/15 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE la participation au processus d'élaboration du schéma de mutualisation des services présenté par la communauté de communes Cœur d'Yvelines ;**

**PRÉCISE que la commune veut garder tout pouvoir en ce qui concerne la gestion de son personnel (choix du recrutement, effectif, durée de travail...).**

### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ**

M. Lommis explique que la commune peut transférer sa compétence gaz au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), qui a déjà la compétence électricité. Cette compétence consiste à suivre et à contrôler GRDF. Pour cela, une redevance R1 (quelques centaines d'euros) est versée annuellement à la commune. Or, la commune n'assure pas cette compétence, ce que le SEY peut faire moyennant le reversement de la redevance R1 par la commune. Pour M. Lommis, il s'agit donc d'acheter la tranquillité de la commune dans ce domaine.

M. Lebar demande si la seule contrainte est la perte de la R1 et s'il y a une autre utilité à ce transfert de compétence. Il désire également savoir ce que font les communes avoisinantes dans ce domaine.

M. Lommis lui répond qu'il ne s'agit en effet pour la commune que de se dégager de sa responsabilité en cas de problème moyennant le montant de la R1. Il ajoute que le SEY a de plus en plus de membres et pour la compétence gaz et pour la compétence électricité.

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment**

- ses articles L2224-31 à L2224-34 stipulant les missions des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz ;
- son article L5212-16 permettant à la collectivité d'adhérer à un syndicat pour certaines des compétences exercées par celui-ci ;
- son article L5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations reconnus par le traité de concession communal ;

**Vu les statuts du SEY ;**

**Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution publique de gaz du SEY ;**

**Vu la nécessité de mettre en place des contrôles plus efficaces de la distribution publique de gaz ;**

**Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce transfert de compétence au SEY ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz au SEY.**

**NOMME**

**M. Arnaud BELEY comme délégué titulaire ;**

**M. Michel LOMMIS comme délégué suppléant.**

## **MODIFICATION DES TARIFS DE LA MAISON DU VILLAGE**

Une possibilité de location a été oubliée pour la Maison du Village : il s'agit d'une location en semaine pour un anniversaire d'enfant entre 3 et 12 ans, avec présence des parents de l'enfant invitant.

**Vu la délibération 14/42 du Conseil municipal, en date du 8 décembre 2014 ;**

**Considérant la nécessité d'ajouter un cas de location de la Maison du Village ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le tableau ci-dessous, fixant les tarifs de location de la Maison du Village pour les Mareillois :**

<b>Période de location</b>	<b>Remise des clés</b>	<b>Fin de manifestation</b>	<b>Restitution des clés</b>	<b>Coût location</b>
<b>Samedi</b>	<b>Samedi 10 heures</b>	<b>Dimanche 1 heure</b>	<b>Dimanche 12 heures</b>	<b>200 €</b>
<b>Week-end</b>	<b>Samedi 10 heures</b>	<b>Dimanche 18 heures</b>	<b>Lundi matin</b>	<b>300 €</b>
<b>Semaine</b>	<b>10 heures</b>	<b>22 heures</b>	<b>Lendemain matin</b>	<b>150 €</b>
<b>Mercredi (anniversaire de 3 à 12 ans, présence des parents invitants obligatoire)</b>	<b>12 heures</b>	<b>19 heures</b>	<b>Le soir même</b>	<b>50 €</b>

**DIT que les sommes ainsi perçues seront versées au CCAS de la commune.**

## **AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES MAREILLOIS AU CENTRE DE LOISIRS DE MONTFORT-L'AMAURY**

M. le Maire présente une convention avec l'IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) pour l'accueil de Mareillois au centre de loisirs de Montfort-l'Amaury. 2 Mareillois sont inscrits pour quelques journées cet été.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE M. le Maire à signer avec l'IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil) la convention pour l'accueil des Mareillois au centre de loisirs de Monfort-l'Amaury, DIT que les crédits sont disponibles au budget, chapitre 011.**

## **DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE (DAP) – ESCALIER DE LA MAIRIE**

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un nouvel escalier à la mairie, dont le coût estimatif se monte à 3 373,00 € HT.

Il explique que ce projet est susceptible d'être financé à hauteur de 1 000 € par la dotation d'action parlementaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de la réalisation des travaux de création d'un nouvel escalier à la mairie, dont le coût estimatif se monte à 3 373,00 € HT,**

**SOLLICITE une dotation d'action parlementaire à hauteur de 1 000,00 €**

**S'ENGAGE à autofinancer la part des travaux restant à la charge de la commune,**

**PRÉCISE que les crédits nécessaires pour cela sont prévus au budget primitif 2015 de la commune.**

## **URBANISME**

**Contentieux :** M. le Maire fait le point sur les contentieux :

### **➤ Loticis : Lotissement entrée Nord**

En 1<sup>re</sup> instance, le Tribunal Administratif (TA) a confirmé le refus d'autorisation de lotir rendu par la commune.

En appel, la Cour Administrative d'Appel (CAA) a annulé le jugement du TA et donc le refus de la commune.

Pour finir, la décision du Conseil d'État va dans le sens de la commune : annulation de l'arrêt de la CAA de Versailles.

**Jugement définitif.** Loticis est condamné à verser 4 000 € à la commune.

### **➤ MAIA**

#### **✓ Refus des 7 permis pour bureaux**

En 1<sup>re</sup> instance, le TA a annulé les refus de la commune, qui a dû ré-instruire les dossiers. Ré-instruction qui a abouti à un 2<sup>e</sup> refus.

En appel, la CAA annule le jugement du TA. Les permis sont refusés ; M. Maia est condamné à verser 3 000 € à la commune.

#### **✓ 2<sup>e</sup> refus des 7 permis pour bureaux**

1<sup>re</sup> instance : Clôture de l'instruction le 28 mai.

#### **✓ 5 maisons obtenues par permis tacites**

Dépôt par M. Maia de demandes de raccordement (eaux usées, électricité, RD191).

**Autorisations d'urbanisme :** Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
Marc LEGRAND	2 impasse des Groux	PC	Garage (avec combles)	29/12/14 complété le 12/2/15	Accord	9/4/15
Françoise CARPENTIER	2 allée des Violettes	DP	Ravalement	5/3/15	Accord	17/3/15
Samuel LOZAY	3 rue des Sources	DP	Modif ouvertures	17/3/15	Accord tacite	17/4/15
Patrick RASPAUT	1 ch de la Croix Messire Jean	DP	Fermeture charreterie	30/3/15	Accord	29/4/15
Jacqueline LARDAT	30 Grande Rue	DP	Remplacement portail	8/4/15	Accord	23/4/15
Michel LOMMIS	58 Grande Rue	DP	Réfection toiture	13/4/15	Accord	23/4/15
Christophe BAULIER	9 ch de la Croix Messire Jean	DP	Ravalement et Vélux	2/5/15	Accord	19/5/15
Les Terres Blanches	Route du cimetière	DP	Installation pompe	17/6/15	Incomplet	-
Cabinet RAVUS-HERVIOU	Chemin du Gasouin	DP	Division	3/6/15 complété le 12/6/15	-	-

**Déclarations d'intention d'aliéner :** M. le Maire a choisi de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour la vente suivante : Vente BOURGON / ALLOUCHE, 3 ruelle des Prés, le 26/6/15

## TRAVAUX

**Mur de la Maison du Village :** Le député, M. Poisson, versera une DAP de 5 000 € pour ces travaux (rejointoiement du mur) d'un montant de 10 500 € HT.

**Réfection du lavoir de l'Hirondelle et de la dépendance de la Maison du Village :** La commune attend les décisions du Parc Naturel Régional pour les subventions demandées.

**Contrat rural / Travaux à la mairie :** Tout se passe bien ; il n'y a pour l'instant pas de retard sur le planning prévisionnel ; le coulage de la rampe handicapés et de l'accès à la bibliothèque est prévu vendredi prochain.

**Ingénieur Y' :** La 1<sup>re</sup> assemblée générale a eu lieu le 10 juin. Cette agence départementale remplace la DDT dans son rôle de maître d'œuvre pour les travaux des communes de moins de 2 000 habitants.

## CŒUR D'YVELINES

Exposé de M. le Maire. Des réunions se sont tenues le 8 avril (approbation du CA 2014 et du BP 2015) et le 24 juin (mouvements de personnel).

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) :** Exposé de M. Lommis. Le résultat de l'appel d'offres pour la commande groupée d'achat d'électricité sera connu le 2 juillet. Il ne faut pas s'attendre à plus de 2 % de baisse des tarifs.

**Syndicat Intercommunal de transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) :** Exposé de M. Lommis. La commune a réalisé en urgence une enquête sur les transports scolaires utilisés par les Mareillois après avoir appris qu'un transporteur, Transdev, envisageait de supprimer un arrêt dans le village. Après discussion, tous les arrêts de cette année sont confirmés pour septembre 2015, dans l'attente de la future réorganisation du réseau en septembre 2016.

Au cours de la dernière réunion du syndicat, M. Lommis a fait part de son mécontentement car la question du transport à la demande, prévue à l'ordre du jour, n'a pas été abordée par le Président sous la pression de communautés de communes qui ne veulent pas entendre parler de ce sujet.

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) :** Exposé de Mme Courtais. Une réunion a eu lieu le 25 juin. Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement a été transmis en mairie

**Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) :** Exposé de Mme Sadoc. Le Conseil d'école s'est tenu le 11 juin (projet d'école, travaux réalisés, point sur la rentrée). Une réunion du Comité syndical aura lieu demain (rentrée, transport du mercredi). M. le Maire informe le Conseil qu'il a refusé une dérogation pour un enfant (demande de scolarisation à Élancourt) dont la famille est en instance de déménagement, car la commune aurait dû payer les frais de scolarité pour une famille n'habitant plus Mareil si le déménagement se produit prochainement.

## INFORMATIONS DIVERSES

**ADMR :** M. Lommis représentera la commune à l'Assemblée générale du 30 juin.

**Erreur sur les plans cadastraux :** Une erreur a été relevée il y a des années sur les plans cadastraux. Après le remembrement qui a eu lieu dans les années 90, un terrain appartient à la commune sur le plan d'une zone et à un particulier sur le plan d'une autre zone. Le Conseil général a relancé le dossier. Un géomètre devrait bientôt effectuer un bornage dans le but que ce terrain soit « restitué » à la commune.

**Finances :** Exposé de M. Lommis. La baisse du financement des communes (DGF) est confirmée pour l'avenir, l'augmentation des prélèvements (FPIC) également.

**Services de La Poste :** M. le Maire présente une offre de service de La Poste qui propose de réaliser des visites ponctuelles aux personnes isolées par les facteurs ; le dossier est transmis au CCAS.

**Incendie :** La Gendarmerie a ouvert une enquête après l'incendie de 600 stères de bois stockés dans le village. Le même soir un arbre a également brûlé à quelques centaines de mètres de là.

**Dépôts sauvages :** De nouveaux dépôts sauvages ont été signalés, dans le fossé du chemin du Gasouin et au bord de la route de la Garenne. M. Lommis est d'avis de ne plus ramasser ces dépôts s'ils ne sont pas dangereux pour la circulation, à plus forte raison s'ils sont sur un terrain privé ou s'il s'agit de végétaux qui pourriront avec le temps. Il redit qu'il souhaiterait que le SIEED étudie sérieusement les problèmes des dépôts sauvages dans les communes.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mauldre :** L'enquête publique relative à la révision de ce document est mise à la disposition du public en mairie.

**Ouverture de la chasse :** Pour cette saison, la chasse sera ouverte du 20 septembre 2015 au 2 février 2016.

**Élections départementales :** Le Maire d'Aubergenville, nouveau chef-lieu de canton, a remercié Mareil pour sa collaboration efficace à l'occasion de l'élection départementale. M. le Maire souligne toutefois la charge que représente le fait de se rendre si loin les soirs d'élection pour porter les résultats de la commune ; il souhaite que la communauté de communes organise un système de portage pour l'ensemble de ses communes.

**Pouces d'Yvelines :** Exposé de M. Beley qui présente un dispositif « d'auto-stop » organisé et sécurisé. Les communes adhèrent à l'association à hauteur de 0,25 € par habitant. Les automobilistes posent un macaron sur leur voiture, et les auto-stoppeurs sont également identifiés ; automobilistes et auto-stoppeurs sont enregistrés par l'association avec leur carte d'identité. Les communes de Bazoches, Thoiry, Marcq et Boissy-sans-Avoir ont déjà adhéré à l'association. M. Lommis rapproche ce service du transport à la demande et est d'avis de faire une enquête auprès de la population afin de connaître les attentes dans ce domaine.

**Internet très haut débit :** Exposé de M. Beley qui explique la position du Conseil départemental sur ce sujet. Le nouveau plan fibre proposé par le Conseil départemental exclut 54 communes du Département, dont Mareil-le-Guyon, d'un raccordement à la fibre optique jusqu'à l'habitat (FFTH) jusqu'à au moins 2022 et propose à ces communes une amélioration de l'ADSL actuel.

**Fêtes et cérémonies :** Le repas des Anciens sera organisé par la Mairie (et non plus le CCAS) le 24 novembre prochain.

Mareil en Fête aura lieu le 13 septembre prochain à la Maison du Village, avec la remise d'un dictionnaire aux Mareillois entrant en 6<sup>e</sup>.

Le goûter intergénérationnel (école maternelle / Anciens) se tiendra le 30 juin prochain à la Maison du Village.

La chasse aux œufs a eu lieu le 6 avril dernier avec une vingtaine de participants.

Le 11 juin dernier, s'est tenue une cérémonie en mémoire des aviateurs du Lancaster abattu à Mareil en 1944 et de Robert Couléard, mort pour la France en 1918.

Une journée théâtre avec Marie-Sylvia Manuel s'est tenue le 27 juin dernier à la Maison du Village.

L'atelier fête des Pères et fête des Mères à la bibliothèque le 30 mai dernier a été un succès.

**Travaux :** À la demande de M. Lebar, M. le Maire détaille les travaux de signalisation horizontale qui auront lieu quand le Conseil départemental aura attribué sa subvention à la commune. À retenir notamment la matérialisation d'une interdiction de stationner au début de la rue de Lettrée ainsi que la création de places de stationnement dans la première partie de la rue du Bout de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 30.